#### AR Prefecture

005-210500237-20220706-2022\_06\_107-DE Reçu le 12/07/2022 Publié le 12/07/2022



DELIBÉRATIONS N°107 CONSEIL MUNICIPAL DU 06 JUILLET 2022

DEL 2022.07.06/107

Thème:

**URBANISME** 

Le mercredi o6 juillet 2022 à 18h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1<sup>er</sup> étage de la CCB, sous la présidence de Monsieur ARNAUD MURGIA

# <u>Étaient présents:</u>

Objet:

Dénomination de la place du Prorel

Arnaud MURGIA, Richard NUSSBAUM, Catherine VALDENAIRE, Éric PEYTHIEU, Émilie DESMOULINS, Jean-Marc CHIAPPONI, Élisa FAURE, André MARTIN, Claire BARNÉOUD, Patrick MICHEL, Michèle SKRIPNIKOFF, Corinne ASCHETTINO, Christian FERRUS, René MICHEL, Marie SOUBRANE, Corinne FAURE-BRAC, Hervé BOULAIS, Yoann LAGIER, Sandrine CORDIER, Christophe OSTI, Maryse XAUSA-FRANÇOIS, Maud GADÉ, Stéphane SIMOND, Thomas SCHWARZ, Aïcha CHERIF, Alexis LALANNE, Aurore MARCHAND, Aurélie POYAU, Gabriel LÉON

Convocation:

Date: 29/06/2022

Affichage: 29/06/2022

<u>Étaient représentés :</u>

<u> Absents excusés :</u>

DAERDEN

Annie ASTIER-CONVERSET donnant pouvoir à Richard NUSSBAUM

Christian JULLIEN donnant pouvoir à Patrick MICHEL Renaud PONS donnant pouvoir à Marie SOUBRANE Francine DAERDEN donnant pouvoir à Aurélie POYAU

Nombre de membres du conseil municipal

En exercice:

33

Présents :

29

Annie ASTIER-CONVERSET, Christian JULLIEN, Renaud PONS, Francine

Nombre de

suffrages

exprimés:

33

Secrétaire de séance :

Émilie DESMOULINS

#### AR Prefecture

Reçu 1**592/1997** Publié le 12/07/2022

VU

le Code général des collectivités territoriales et notamment

l'article L.2121-29;

CONSIDERANT

la compétence du Conseil Municipal en matière de

dénomination des lieux publics;

CONSIDERANT

l'absence de dénomination de la place située au pied de la

télécabine du Prorel, longée par la Via Guisane et l'avenue René

Froger;

**CONSIDERANT** 

la nécessité d'attribuer des dénominations aux voies et lieux

publics qui en sont dénués afin de faciliter le repérage au sein

de la commune ;

**CONSIDERANT** 

les effets considérables de la construction de la télécabine en 1990 à l'initiative de Robert de Caumont, Maire de Briançon.

faisant de la Ville une des quatre entrées du domaine skiable de

Serre Chevalier;

**CONSIDERANT** 

les travaux de la commission «Urbanisme, Développement

économique et numérique » réunie le 04 juillet 2022.

### AR Prefecture

005-210500237-20220706-2022\_06\_107-DE Reçu le 12/07/2022 Publié le 12/07/2022

## LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE:

- De dénommer cette esplanade « Place du Prorel » et de mentionner Robert de Caumont sur les plaques de rues ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, un conseiller municipal délégué ou la directrice générale des services à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR: 33

CONTRE: 0

ABSTENTION: 0

NE PREND PAS PART AU VOTE: 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

URBANISME DEL 2022.07.06/107

PUBLIÉE LE: 1 2 JUIL. 2022

Arnaud MURGIA